



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture
Office de la viticulture

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft
Weinbauamt



Date 29.06.2021

Vignoble, utilisation de produits phytosanitaires raisonnée et pratiques alternatives

Les pratiques phytosanitaires dans le vignoble valaisan évoluent dans le respect de l'environnement. Une grande majorité des viticulteurs valaisans s'affranchissent désormais de l'usage des insecticides et acaricides. Ce constat est révélé par un suivi sur l'utilisation des pesticides réalisé depuis 2001 par l'Office cantonale de la viticulture.

Selon l'analyse du programme de traitement que transmettent chaque année volontairement une centaine de viticulteurs à l'Office de la viticulture, ils ont été 85% à ne pas appliquer d'insecticide dans leur parcelle de référence au cours des trois dernières années. En 2020 10% d'entre eux ont effectué un seul traitement, dans une très large mesure avec des insecticides et acaricides sélectifs. Ces traitements ont pour cible "les ravageurs du printemps" que sont les chenilles mange bourgeons (noctuelles et boarmies) et les acariens responsables de l'acarbose. Ces organismes indésirables sont présents de manière très localisée sur des surfaces restreintes, permettant de ce fait une application de produits phytosanitaires ciblée. De nombreux viticulteurs affirment même procéder à une élimination manuelle des chenilles qui reste pour ceux-ci une méthode efficace dans des secteurs connus et limités.

Les moyens d'interventions contre les ravageurs de la vigne demeurent préventifs et biotechniques voire mécaniques. La lutte contre les vers de la grappe, principal ravageur de la vigne, en est un bel exemple : la confusion sexuelle (méthode biotechnique) a officiellement débuté en 1996. En Valais, canton pionnier, les premiers diffuseurs à phéromone ont été placés dans le vignoble sur une centaine d'hectares. Aujourd'hui, 96% de la surface du vignoble valaisan est couvert par la confusion sexuelle et remplace l'application d'insecticides.

Quant aux acariens (araignée rouge, araignée jaune), les populations de ces ravageurs sont globalement très bien régulées par la présence naturelle de prédateurs, essentiellement les typhlodromes. L'utilisation de produits phytosanitaires sélectifs ainsi qu'une diminution de l'usage des acaricides ont permis de préserver l'équilibre d'une faune auxiliaire utile à la vigne.



La drosophile suzukii, mieux connue, mieux contrôlée

A l'image de la protection contre la drosophile suzukii, ce sont les mesures prophylactiques qui fournissent dans un premier temps une alternative aux insecticides. L'effeuillage, le dégrappage avant la véraison, la mise en place de filets latéraux, ces pratiques sont désormais acquises par un bon nombre d'exploitants. Les réponses aux questionnaires envoyés chaque année aux vignerons depuis 2014 le confirment, les surfaces traitées avec un insecticide contre la drosophile suzukii ont très fortement diminué. En 2018 la pression du ravageur était faible, un seul viticulteur sur 76 interrogés a effectué un traitement et ce avec un produit naturel à base de poudre de roche. En 2019, alors que le risque de dommage était considéré comme élevé, 3 % d'une surface de 572 ha de vigne a été traité avec de la poudre de roche. En 2020, seule la poudre de roche a été utilisée, ce sur 1.5 fois moins de surface qu'en 2019.

Des produits naturels contre les maladies

Quant à l'utilisation des fongicides, les vignerons s'orientent de plus en plus vers des produits naturels. Pour lutter contre l'oïdium, l'utilisation du bicarbonate de potassium associé au soufre est en nette augmentation. Contre le mildiou, les quantités de cuivre sont réduites et des alternatives naturelles se présentent. De ce fait, la quantité moyenne de cuivre métal appliquée à l'hectare est en diminution. Par ailleurs, des produits servant à stimuler les défenses naturelles des plantes sont de plus en plus utilisés.

